

Compte rendu de séance

Séance du 17 Septembre 2014

L' an 2014 et le 17 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de SERRA Jean-Pierre, Maire

Présents : M. SERRA Jean-Pierre, Maire, Mmes : JOBSON Myriam, LEBON Carole, ODILLE Claudie, MM : BOLZANI Christian, BOLZANI Sébastien, DUNY Olivier, NOBLE Gérald, TREMBLOT DE LA CROIX Victor, VIARDET Joël

Excusée : Isabelle LAFILLE, pouvoir à Myriam JOBSON

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 12/09/2014

Date d'affichage : 12/09/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de l'Aube
le : 19/09/2014

et publication ou notification
du : 19/09/2014

A été nommé(e) secrétaire : VIARDET Joël

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR DÉPENSES IMPRÉVUES - 2014_50
DECISION MODIFIVATIVE DU BUDGET DU LOTISSEMENT - 2014_51
HEURES COMPLEMENTAIRES - 2014_52
EMPLOI D'UN CDD DE MADAME SABRINA COUCHOT
- 2014_53
CDI DE MADAME DAUTHUILLE LAURENCE - 2014_54
CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D ACTIVITE - 2014_55

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR DÉPENSES IMPRÉVUES

réf : 2014_50

Le Maire expose que des dépenses imprévues sont arrivées et qu'afin de les couvrir il convient de faire les modificaions suivantes au niveau du budget à savoir :

Section de fonctionnement :

- Au Chapitre 023 : - 5 200 €
- Au Chapitre 012- Compte 6413 : + 3 400 €
- Au Chapitre 65 - Compte 6554 : + 1800 €

Section d'investissement :

- Au Chapitre 23 - Compte 2315 : + 5 300 €
- Au Chapitre 021 : - 5 200 €
- Au chapitre 10 - Compte 10222 : + 10 500 €

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DU LOTISSEMENT

réf : 2014_51

Le Maire explique que suite à un courrier électronique de la Trésorerie une erreur a été commise lors du report des résultats 2013 sur le BP 2014, il convient alors de prendre la décision modificative qui suit

Section d'investissement :

- Dépenses, Compte 001 : + 10 247 €
- Recette, Compte 021 : + 10 247 €

Section de Fonctionnement :

- Dépenses, Compte 6522 : - 10 247 €
- Compte 023 : + 10 247 €

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

HEURES COMPLEMENTAIRES

réf : 2014_52

Monsieur Jean-Pierre SERRA Maire de Chappes, expose à l'assemblée la demande de la perception de Bar-sur-Seine : une délibération précisant la possibilité d'heures complémentaires par les agents non titulaires Ircantec à savoir, Mme COUCHOT Sabrina, Mme DAUTHUILLE Laurence et éventuellement par l'agent titulaire CNRACL à savoir Mme HOSPITAL Aurore, ainsi que des heures supplémentaires par l'agent titulaire CNRACL M.JEGLLOT Patrice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **décide** :

D'**autoriser** les agents à temps complet et non complet, titulaires et non titulaires, à effectuer et se voir rémunérer, si les besoins du service l'exige des heures complémentaires ou supplémentaires.

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

EMPLOI D'UN CDD DE MADAME SABRINA COUCHOT

réf : 2014_53

Vu la révocation de Madame Françoise GOUBAULT en date du 11 septembre 2014 par Le Président du Conseil de discipline du Centre de Gestion,

Vu les besoins du service, le Conseil Municipal à l'unanimité **décide** :

De signer un contrat à durée déterminée à Madame Sabrina COUCHOT à partir du 1er Novembre 2014 pour une durée d'un an, en tant qu'adjoint technique de 2ème classe, échelle 3 échelon 1, indice brut 330, majoré 316, à raison de 5 heures hebdomadaire.

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

CDI DE MADAME DAUTHUILLE LAURENCE

réf : 2014_54

Monsieur Le Maire expose aux membres de l'assemblée, certaines dispositions prévues à l'article 3-3.4° de la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale en application desquelles, les communes de moins de 1000 habitants et les groupements de communes dont la moyenne arithmétique des nombres d'habitants ne dépasse pas ce seuil, ont la possibilité, de conclure des contrats à durée indéterminée pour pouvoir des emplois, dont la quotité de temps de travail n'excède pas 50 % de la durée de travail de l'emploi à temps complet.

L'emploi d'adjoint administratif de 1ère classe (7,50 h), dont la vacance a été enregistrée par le Centre de Gestion, sous le n° 949 est éligible à ce dispositif.

Aussi, il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur cette base pour pouvoir le poste.

Vu le surcroît de travail et pour les besoins de la collectivité, Monsieur Le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à raison de 7h50 hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré :

- **décide** la création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à raison de 7h50 hebdomadaire.
- **autorise** en application des articles 3-3.4°, et 34 de la loi du 26/01/1984 portant dispositions relatives à la Fonction publique territoriale le recours à un agent contractuel, pour pourvoir le poste d'adjoint administratif de 1ère classe (7,50/35ème).
- **précise** que le contrat sera conclu pour une durée indéterminée, à compter du 1er octobre 2014.
- **fixe** la rémunération en fonction de l'échelon 3 de l'échelle 4.
- **charge** Monsieur Le Maire de la signature du contrat et de ses avenants.
- **dit que les crédits** nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D ACTIVITE

réf : 2014_55

Le Conseil Municipal décide le recours à un adjoint technique de deuxième classe contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 12 septembre au 31 octobre 2014.

Madame Sabrina COUCHOT est retenue à raison de 5 heures hebdomadaire, échelon 1 de l'échelle 3, indice brut 330 majoré 316.

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

1) RAPPORT DES DIFFERENTES COMMISSIONS :

CCB :

Une mise aux normes pour l'accès aux services publics à tous les handicapés est à envisager (Mairie, église..).

SIVOS :

Mise en place des rythmes scolaires

2) DÉCISIONS MODIFICATIVES :

Décision modificative sur le Budget de la commune afin de couvrir certaines dépenses imprévues comme le financement de la mise en place des rythmes scolaires et la pose de coussin berlinois, comme suit :

Section de fonctionnement :

- Au Chapitre 023 : - 5 200 €
- Au Chapitre 012- Compte 6413 : + 3 400 €
- Au Chapitre 65 - Compte 6554 : + 1800 €

Section d'investissement :

- Au Chapitre 23 - Compte 2315 : + 5 300 €

- Au Chapitre 021 : - 5 200 €
- Au chapitre 10 - Compte 10222 : + 10 500 €

Le Maire explique que suite à un courrier électronique de la Trésorerie une erreur a été commise lors du report des résultats 2013 sur le BP 2014, il convient alors de prendre la décision modificative qui suit :

Section d'investissement :

- Dépenses, Compte 001 : + 10 247 €
- Recette, Compte 021 : + 10 247 €

Section de Fonctionnement :

- Dépenses, Compte 6522 : - 10 247 €
- Compte 023 : + 10 247 €

3) TRAVAUX REFECTION DE LA TOITURE DU LAVOIR ET CABANON :

Concernant les travaux de réfection de la toiture du lavoir et du cabanon, ces derniers étant terminés le CM accepte le règlement de la totalité des travaux à savoir la somme de 12 271,60 € pour la toiture et 3015,10 € pour le cabanon. Ces travaux seront réglés au compte 2131.

4) VOISINS VIGILANTS :

La commune adhère au protocole « Voisins Vigilants », a cet effet la signature de la convention aura lieu le Jeudi 2 octobre à 10 heures à la Mairie de Chappes en présence d'un représentant de la Préfecture et un représentant de la gendarmerie, les référents désignés sont :

Messieurs : Joël VIARDET, Fabien BLANC, Sébastien LAFILLE, Claude VADEL, James BALCAEN.

5) OUVERTURE DE POSTE :

Le maire informe que face au surcroît de travail, un poste de secrétariat sera ouvert à la Mairie à compter du 1^{er} octobre 2014, à raison de 7 heures 50 par semaine pour un coût annuel de 5700 euros.

6) LISTE PLURIANNUELLE DES TRAVAUX :

Les travaux prioritaires pour l'année 2015 sont :

- Puisard rue du Defois
- Mur du Cimetière (Voir avec Alain DALLEMENAGNE)
- Rond-point rue Honoré Devanlay (coupé les cyprès)
- Abri bus

7) AIRE DE JEUX :

L'examen des devis de l'aire de jeux a été fait il ressort qu'il est demandé à la société de retirer du devis la pose des jeux ainsi que le poteau en bois de 95X95 d'information, la participation du Tennis club de Chappes est de 2500 € TTC, la commune prend en charge le restant soit 2 911,58 € Plus l'achat d'un banc.

8) REPAS DES ANCIENS :

Le maire rappelle que le repas des anciens aura lieu le samedi 4 octobre 2014 à la salle des fêtes de Villemoyenne, à cet effet Myriam JOBSON est chargée des fleurs et Sébastien BOLZANI du champagne.

9) CABINE TÉLÉPHONIQUE :

Après concertation il est décidé de faire retirer la cabine téléphonique.

10) CHALET SUR L'ILE

Suite au courrier adressé au Conseil Général concernant le financement du chalet, ce dernier nous confirme qu'il participerait à hauteur minimum de 50% du coût TTC, la commune demandera le chiffrage précis des travaux auprès d'un architecte.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe le Conseil Municipal d'une invitation reçue du Colonel Régis BLANCHARD, commandant le groupement de gendarmerie départementale, à venir visiter le Centre opérationnel et de Renseignements de la gendarmerie de Rosière-près-Troyes, le :

* 30 septembre 2014 de 20 h à 21h30

* 02 octobre 2014 de 20 h à 21h30

* 06 octobre 2014 de 20 h à 21h30

* 08 octobre 2014 de 20 h à 21h30

* 14 octobre 2014 de 20 h à 21h30

* 16 octobre 2014 de 20 h à 21h30

- Le Maire informe le CM que l'opération « Berges Saines » aura lieu le Samedi 27 septembre 2014 de 9 heures à 12 heures.

- Le Maire informe le CM, qu'une réunion concernant la fusions des intercommunalités aura lieu le Mardi 7 octobre 2014 à

18 heures 30 à la salle des fêtes de Celles Sur Ource.

- Le projet d'abris bus est en cours de traitement

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 19/09/2014
Le Maire
Jean-Pierre SERRA

